



Assemblée Générale

15 MARS 2023

# Ordre du jour

Accueil par Laure ARTRU, présidente

Intervention du cabinet Huglo-Lepage

Rapport d'activité

Rapport financier

Élection du conseil d'administration

Perspectives

Nous ont priés de les excuser :

Emmanuel de Beaucourt membre du CA

Véronique Cantin Vice-présidente du Conseil départemental et maire de Neuville/Sarthe

Régis Cerbelle Maire de Chantenay-Villedieu, président de l'ADEN

Thierry Cozic Sénateur, représenté par Tatiana Dupont, collaboratrice parlementaire

Julie Delpech Députée, représentée par Ingrid Fusil, collaboratrice parlementaire

Jean-Carles Grelier Député, représenté par son collaborateur parlementaire

Elise Leboucher Députée, représentée par Julien Fourreau, collaborateur parlementaire

Domíinique Le Méner Président du Conseil Départemental

Eric Martineau Député

Christelle Morançais Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire

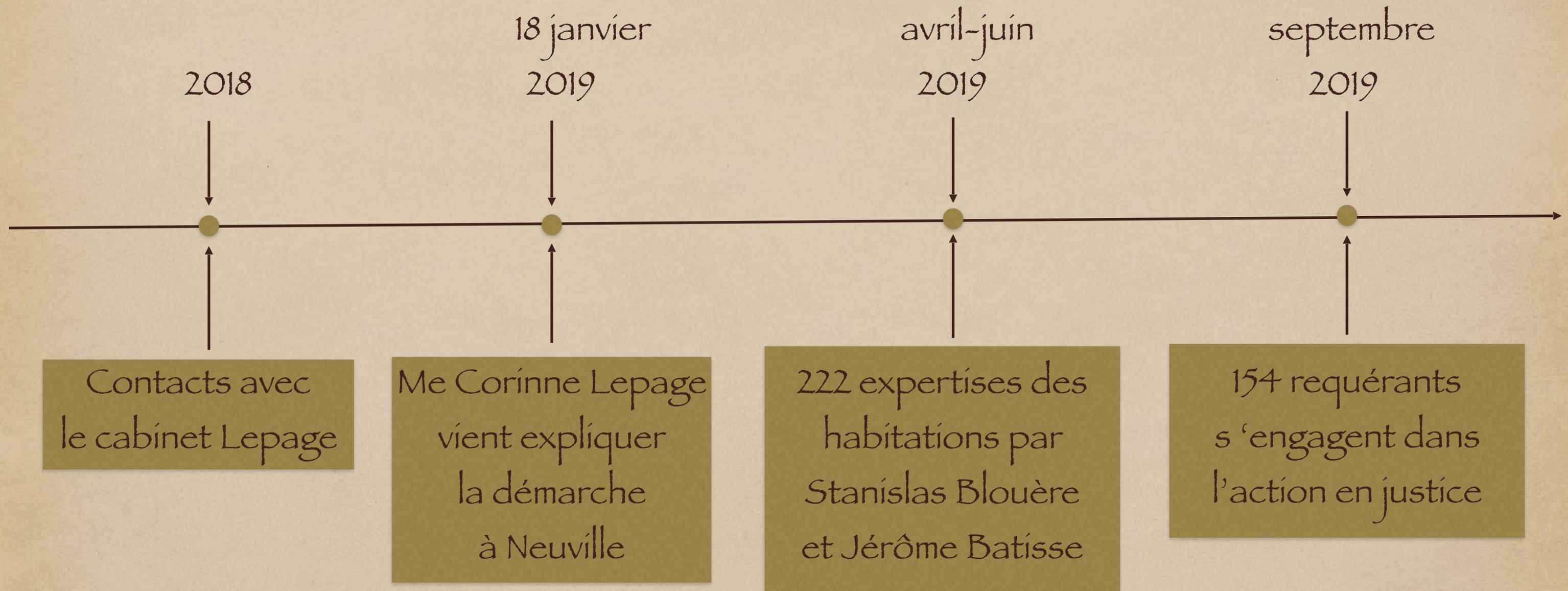
Louis-Jean de Nicolaij Sénateur, représenté par Alexa Fisseau, collaboratrice parlementaire

Intervention du cabinet Huglo-Lepage  
Benjamin Huglo & Me Madeleine Babès

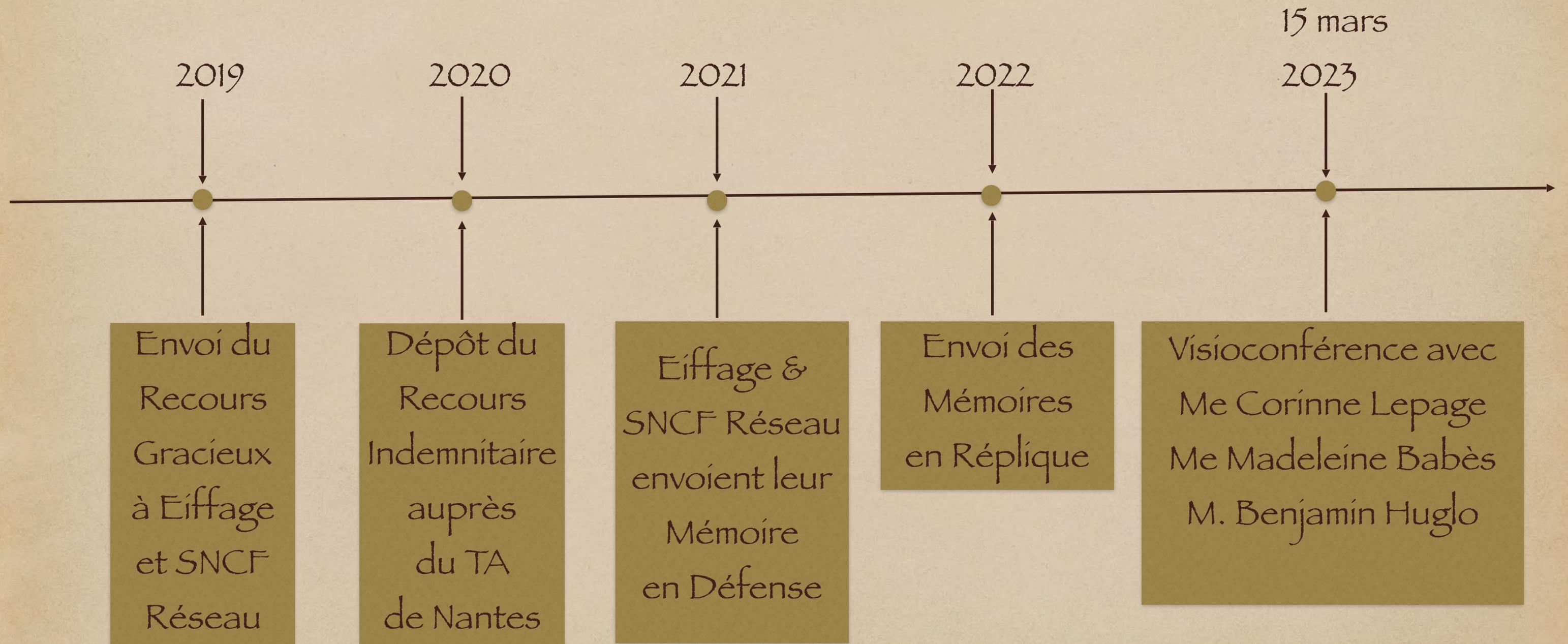
et

échanges avec les requérants

# Résumé de l'action en justice



# Résumé de l'action en justice



# Rapport d'Activité

```
graph TD; A[Rapport d'Activité] --> B[Action en justice]; A --> C[DREAL]; A --> D[Actions pour tous les riverains];
```

Action en justice

L'accompagnement  
des requérants

par Laure Artru

DREAL

L'accompagnement  
des riverains subissant  
plus de 80 dB

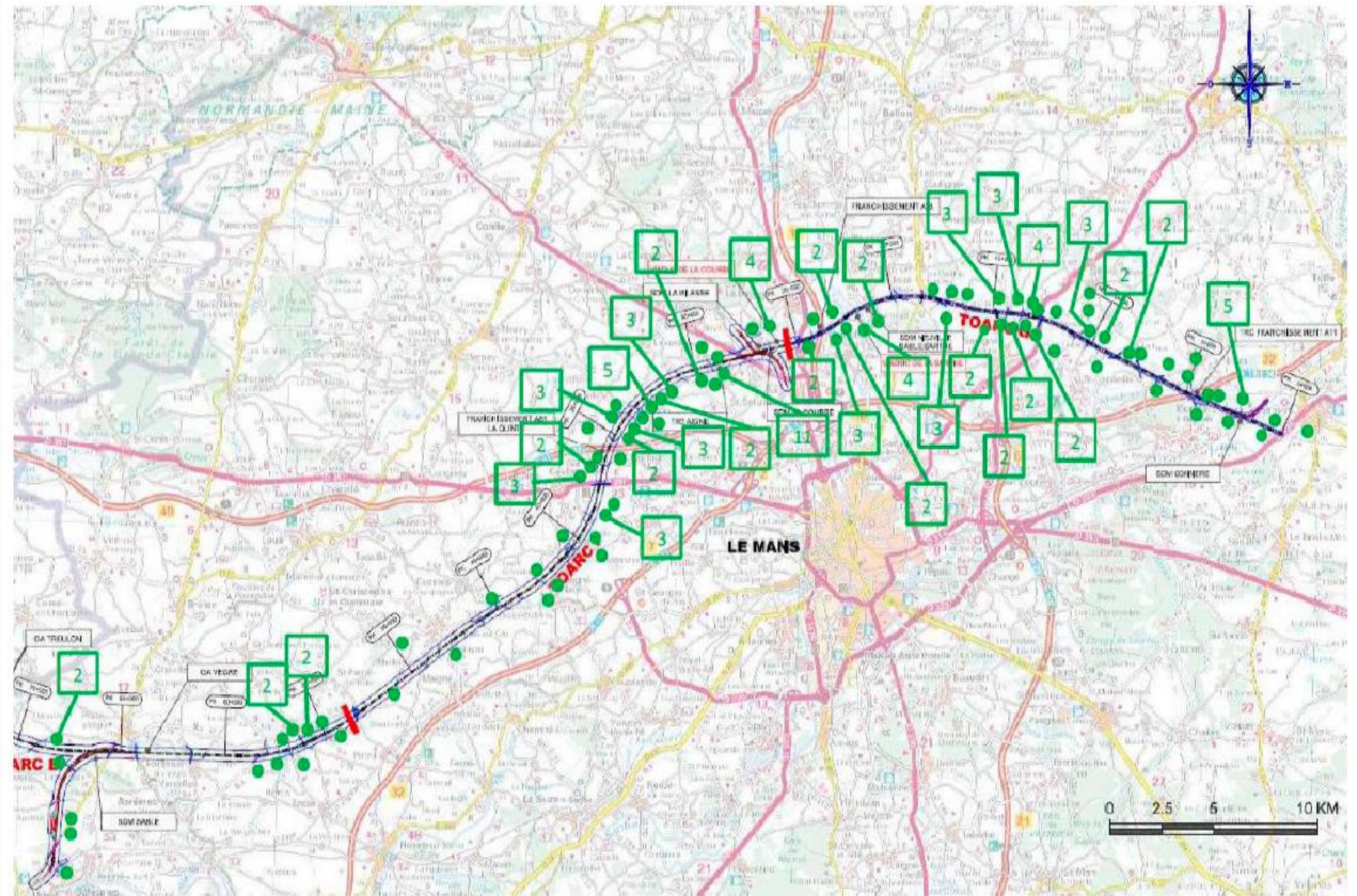
par Philippe Carlach  
& François Coroller

Actions pour tous  
les riverains

par Stéphane Hérin  
& AM Guítton

# Action en justice

L'accompagnement  
des requérants :  
leur localisation

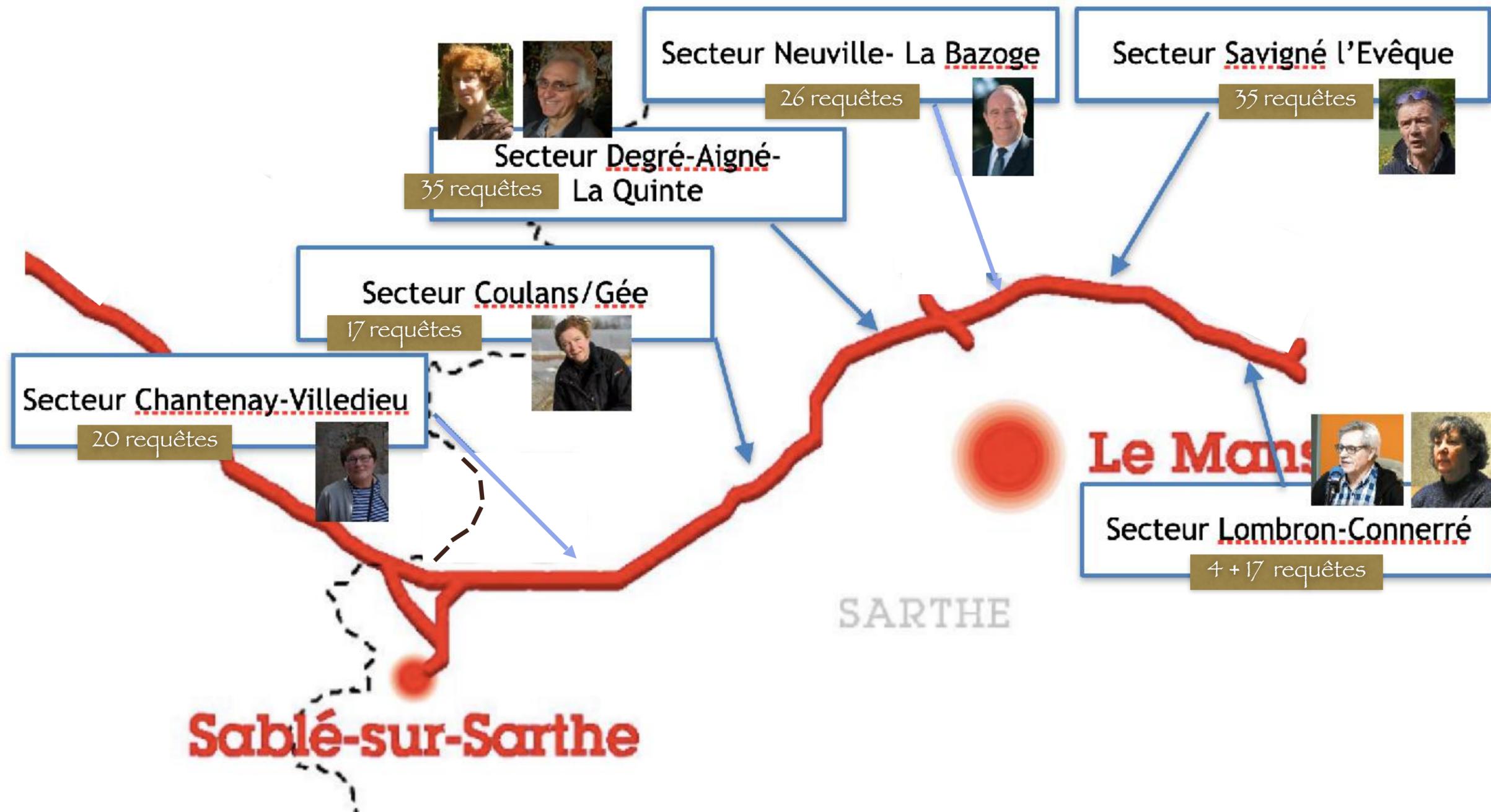


Cartographie des requérants identifiés dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe—chaque pastille représente la propriété d'un ou plusieurs requérants (les chiffres inscrits correspondant aux nombres de requérants sous une même pastille) : **production 28** : cartographie des requérants identifiés par SNCF Réseau.

L'accompagnement des requérants,  
dans plusieurs directions :

- Avec le cabinet Huglo-Lepage :  
faire remonter les questions,  
résoudre les problèmes,  
faire des suggestions quant aux arguments à développer :  
par mail, par téléphone, en visio-conférence.
- Avec les deux experts immobiliers, Stanislas Blouère et Jérôme Batisse :  
obtenir une réponse aux remarques de SNCF Réseau & ERE
- Avec les requérants : rappel du travail fourni par les référents de secteurs

# Les activités de vos référents



# Les activités de vos référents

Recherche des familles impactées par le bruit des TGV

Organisation de réunions de secteurs pour informer

Collecte des mesures CEREMA

Collecte des demandes d'expertises immobilières

Organisation du planning des expertises

Contacts et informations des mairies concernées

Suivi des conventions d'honoraires avec le cabinet Lepage

Préparation du dossier de Requête Indemnitaire : collecte de toutes les données et transmission au cabinet Lepage (Identité, titre de propriété, expertises, mesures CEREMA, etc.)

Réunions avec les préfetures Laval, Le Mans

Participations aux manifestations

Réunions de CA mensuelles (2 ans)

Accompagnements nombreux pour le montage des dossiers (par téléphone, e-mail, relances, à domicile ..)

Mémoires en Réplique : lecture et correction des anomalies ou oublis, collecte des documents.

Suivis des dossiers retenus par la DREAL et la préfecture

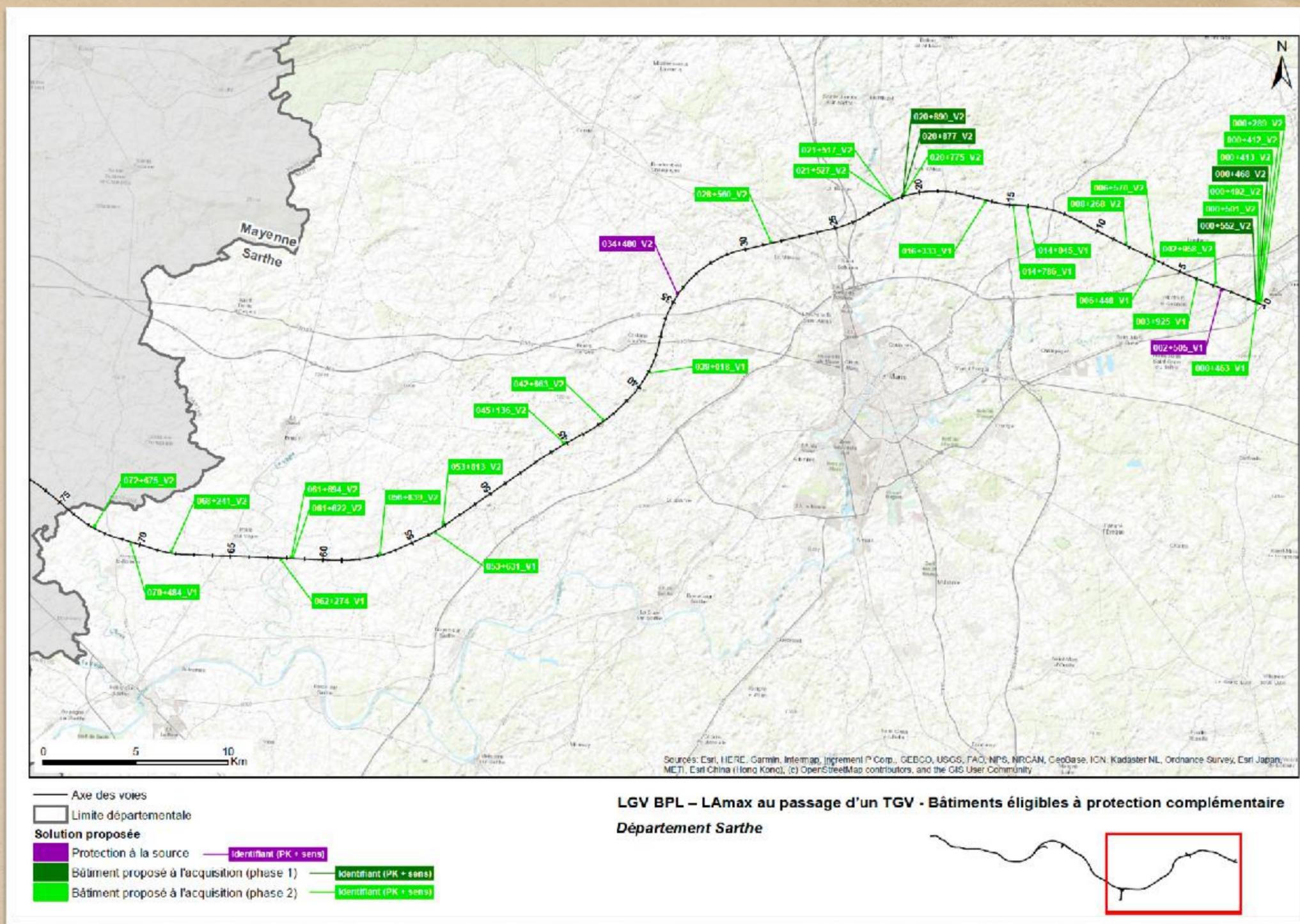
Contacts avec les médias

# DREAL

L'accompagnement  
des riverains subissant  
plus de 80 dB

Bâtiments  
éligibles en Sarthe

(Document DREAL)



par Philippe Carlach

## Procédure de la DREAL et de la Préfecture CHRONOLOGIE des ÉVÉNEMENTS

### 2017/2018

- Actions du CRI 72 pour mobiliser les élus locaux, les parlementaires, les ministres, les autorités et les médias.

### Juin 2018

- Nomination par Madame la Ministre Elisabeth Borne d'une commission d'enquête CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable).

### Mai 2019

- Rapport et conclusions de la mission du CGEDD.

### Nov. 2019 (Préfecture de la Mayenne à Laval)

- Annonce des biens concernés par des aménagements ou des rachats.

### Fév. 2022 (Préfet de la Sarthe par voie de presse)

- Annonce de 21 propositions de rachats en Sarthe.

**Procédure de la DREAL et de la Préfecture  
APPLICATION des CONCLUSIONS du RAPPORT CGEDD**

**Conclusions du rapport de la mission du CGEDD (2019)**

Critères de sélection :

1. Le périmètre
2. Seules les résidences principales, (exit les résidences secondaires)
3. Date d'acquisition du bien : antérieure au 1<sup>er</sup> Juin 2006  
(1<sup>ère</sup> réunion publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.  
DUP signée le 26 Octobre 2007).
4. Niveau sonore au-dessus 80 dBA, sur la base d'une carte isophonique :

**Résultats au vu de ces conclusions (2019)**

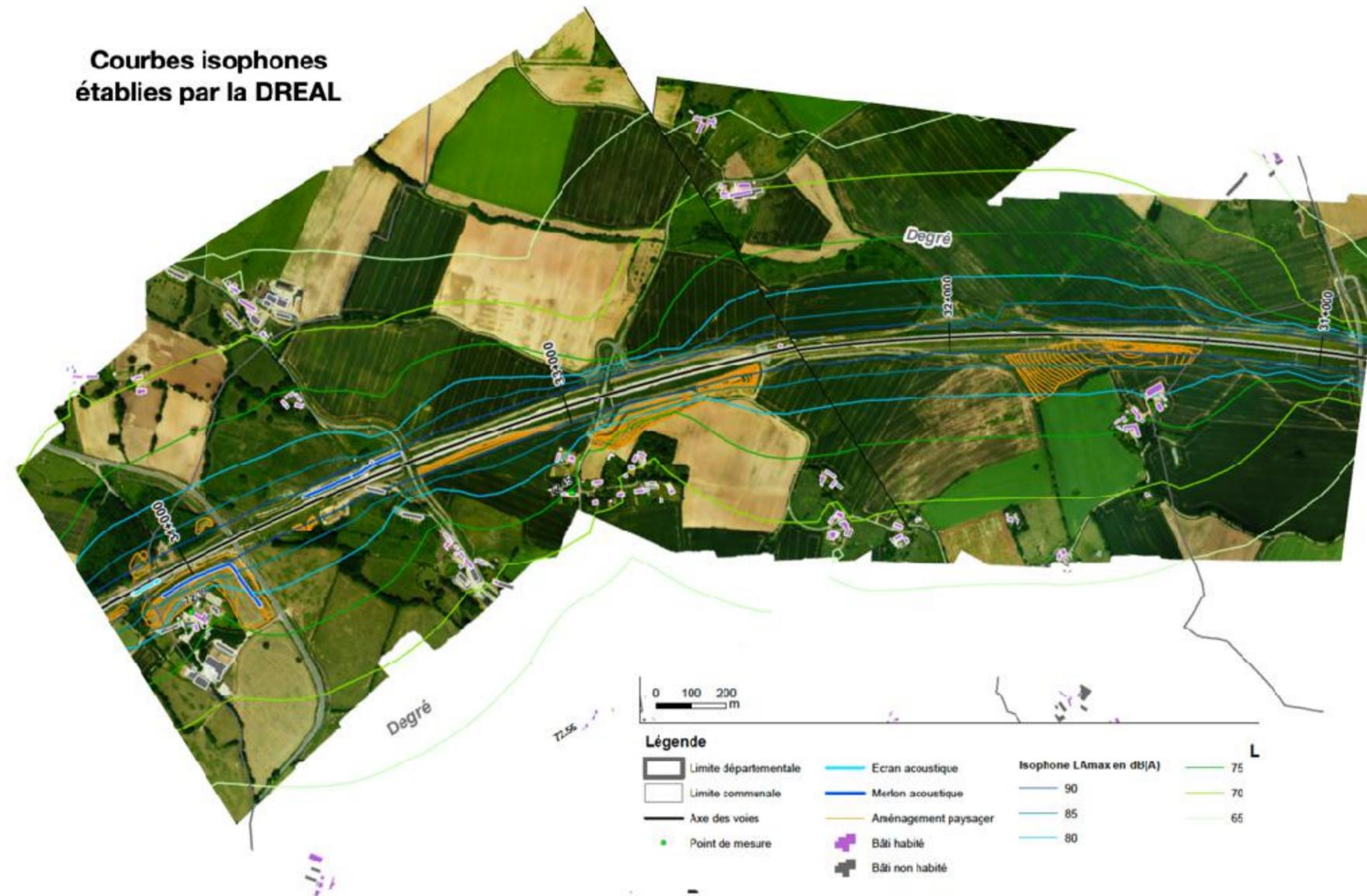
11 M€ attribués pour la LGV - BPL  
65 Biens concernés dont 34 en Sarthe

**Biens retenus pour rachat (2022)**

21 propositions de rachats de biens en Sarthe pour 3,6 M€

# L'accompagnement des riverains subissant plus de 80 dB

Courbes isophones  
établies par la DREAL



## **Procédure de la DREAL et de la Préfecture Résultats des actions du CRI 72**

**Le CRI 72 a réussi et obtenu :**

Interaction avec les CRIs de Mayenne et d'Ille et Vilaine

11 M€ pour les aménagements et rachats sur la LGV/BPL

21 propositions de rachats en Sarthe

Introduction des émergences de bruit dans le nouveau pack ferroviaire

**Et le CRI 72 continue de se battre pour :**

Le suivi des dossiers en cours

L'extension de la prise en compte des nuisances

La réduction de la vitesse

# Le point sur les procédures en Sarthe au 14 mars 2023 :

28 maisons concernées :

27 propositions de rachat

1 site avec protection à la source (Les Basses Chauvières à La Quinte)

Sur les 27 propositions de rachat :

6 propriétaires ont accepté

14 ont refusé, une isolation va leur être proposée

6 ont demandé un délai de réflexion

1 ne veut plus être importuné

# Visite du préfet Patrick Dalennes sur deux sites

## Montfort et le Gesnois Bilurien

JEUDI 7 OCTOBRE 2021  
actu.fr 39

■ SAVIGNE-L'ÉVÊQUE

## LGV : le préfet constate les nuisances sur place

A l'invitation du collectif de riverains mobilisé contre les nuisances de la LGV Bretagne-Pays de la Loire, Patrick Dalennes s'est notamment rendu à Savigné-l'Évêque le 1<sup>er</sup> octobre.

Sans faire trop de bruit, le Collectif pour la Représentation des Intérêts des riverains de la LGV Paris-Rennes (CRI 72) poursuit ses actions contre le vacarme des TGV qui traversent la campagne sarthoise à toute allure. Si la nouvelle ligne LGV démarre à Connerré avant de passer à Lombron puis Savigné-l'Évêque, les habitants de Thorigné-sur-Dué sont également concernés par ces nuisances quotidiennes.

Ce vendredi 1<sup>er</sup> octobre, à l'invitation du CRI 72, le préfet Patrick Dalennes s'est déplacé à proximité des voies pour constater par lui-même la situation. Les « questions qui fâchent » ont été abordées par les référents mais maintenant tout le monde attend des avancées concrètes. Le préfet souhaite que le groupe de travail puisse se réunir d'ici la fin de l'année.

### Retard « considérable »

Les trains passent, le temps aussi... Au bord de la ligne, les riverains trouvent effectivement le temps long, très long. « Vous



Patrick Dalennes a échangé avec les représentants du CRI 72 et souhaite que le groupe de travail puisse se réunir d'ici la fin de l'année.

vous rendez compte, ça fait déjà 4 ans et demi » lance Roger Legeay, cheville ouvrière du collectif sur Neuville-sur-Sarthe. Le cauchemar a effectivement commencé à la date du 1<sup>er</sup> juillet

2017, jour même de l'inauguration. La mise en service commerciale, le lendemain, n'a fait que confirmer les craintes des riverains. Depuis, c'est l'enfer au quotidien...

Il serait inexact de dire que rien n'a été fait car il y a bien eu des actions entreprises en haut lieu mais, sur le terrain, le problème reste entier...

Suite aux mesures effectuées

par le CGEDD, organisme qui dépend du ministère de la Transition écologique, le rachat d'une trentaine de maisons en Sarthe a été acté mais il est au point mort avec un retard considérable insupportable pour les riverains ! Le préfet a donc été interpellé sur cette situation. « Je sens que les riverains ont besoin d'une phase d'accélération des processus. Il y a des choses qui vont sortir très prochainement concernant le rachat de certaines maisons » confie Patrick Dalennes, préfet de la Sarthe.

### Des trains plus lents, seule solution ?

Le représentant de l'État en Sarthe est venu à Savigné-l'Évêque et Neuville-sur-Sarthe avec en mémoire les décisions gouvernementales que le CRI 72 juge très largement insuffisantes pour régler les problèmes...

« Ma venue fait partie du travail réalisé pour mettre en œuvre les dispositions de ce que l'État a décidé suite au rapport du CGEDD. Avec

une enveloppe de 11 millions d'euros, elles visent soit à atténuer les nuisances avec des protections phoniques, soit à proposer le rachat de maisons pour celles qui sont dans des zones où le bruit est le plus élevé », détaille Patrick Dalennes.

Aujourd'hui, force est de constater le peu de réalisation de protections complémentaires par rapport aux préconisations contenues dans le rapport du CGEDD.

Devant la difficulté de mettre en place ces murs anti-bruit qui, sur certains tronçons en surélévation seraient de toute manière inefficaces, la solution de brider la vitesse des trains à 250 km/h semble la seule aux yeux des riverains pour efficacement solutionner une histoire sans fin.

« En privilégiant les destructions, il y aura le risque d'augmenter l'exposition au bruit des maisons auparavant un peu protégées par les maisons détruites... » expliquent désabusés les représentants du CRI 72. Un comble !

par Roger Legeay  
& François Coroller

# Les Basses Chauvières à La Quinte

## Notre projet



# Les Basses Chauvières à La Quinte

## Ce qui a été réalisé

Résultat : talus abaissé, + de bruit, effet d'écho...



par Anne-Marie Guitton

# Que deviennent les projets de Naturawall ?



Un seul site agréé par la DREAL  
mais finalement les propriétaires sont vendeurs  
de leur habitation pour destruction.

Un site qui pourrait diminuer les décibels pour 30 maisons  
mais  
hors-champ d'action des crédits gérés par la DREAL

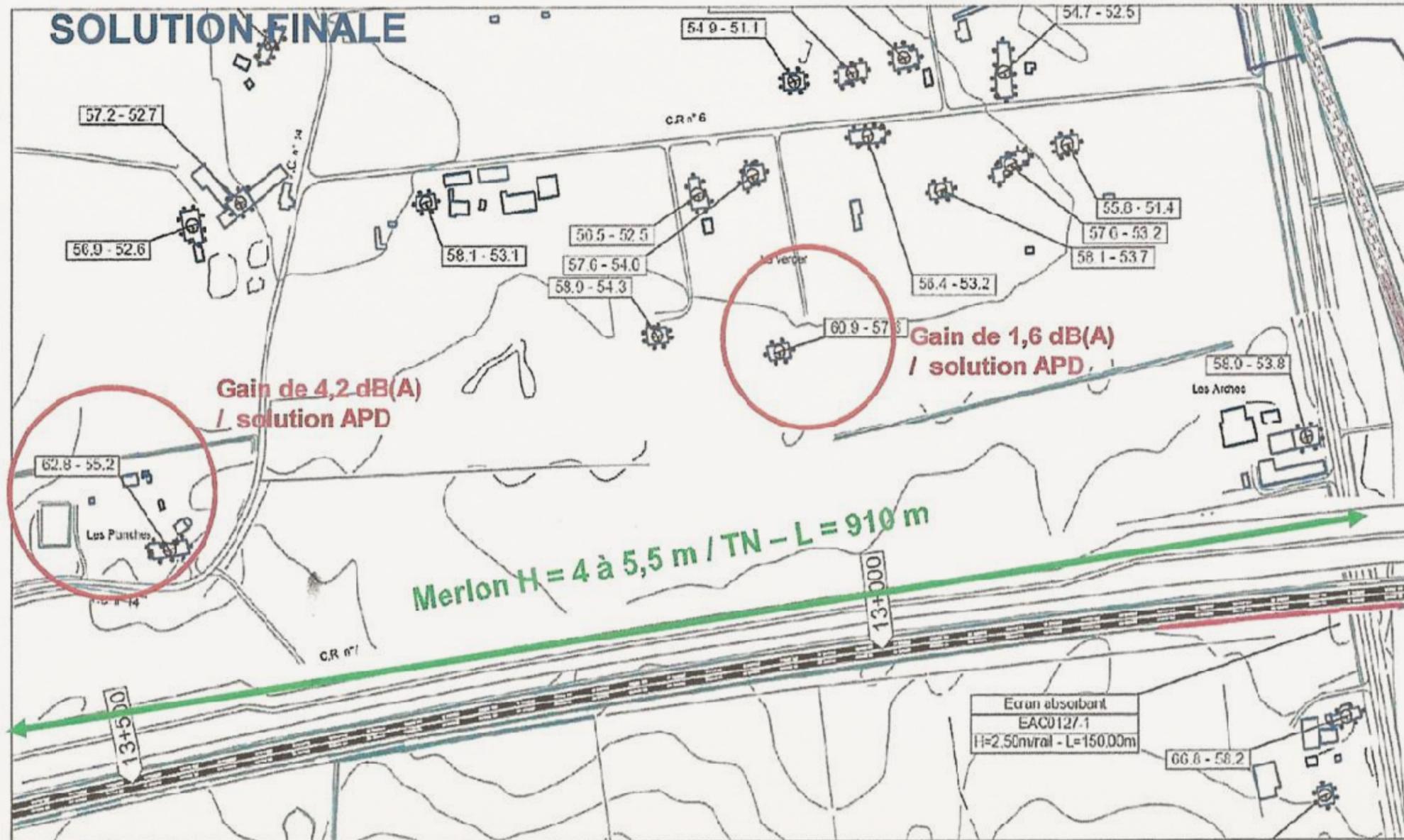
# Projet d'implantation d'un mur végétalisé au hameau L'Épi fleuri à Savigné-l'Évêque



# Les études acoustiques sur la LGV BPL

Optimisations et adaptations localisées:

// Exemple de Savigné-L'Evêque



## Actions pour tous les riverains

L'objectif : obtenir une baisse de la vitesse des TGV à 250km/h

Les avantages : diminution des nuisances sonores,  
diminution des vibrations,  
économies d'énergie électrique,  
préservation des infrastructures,  
coûts de maintenance diminués pour  
les TGV & l'infrastructure

## transports

# Les avantages d'une réduction de la vitesse de LGV

Une étude menée par les experts du Comité TGV Réaction Citoyenne conclut à de multiples avantages d'une réduction de vitesse des rames LGV de 300 km/h à 250 km/h.

**A** l'occasion d'une réunion qui s'est déroulée en février dernier, un sénateur de la Sarthe a proposé d'organiser une rencontre au Sénat associant les parlementaires des départements concernés par la LGV-Sud Europe Atlantique et les associations de riverains impactés par les nuisances sonores des LGV Paris-Bordeaux et la LGV Bretagne-Pays de la Loire. Le Comité TGV Réaction Citoyenne qui regroupe plusieurs associations de la Vienne, a fait le point sur l'état des lieux des procédures d'indemnisation suite aux propositions gouvernementales et exposé ses attentes en matière de réduction des nuisances.

En prévision d'un prochain entretien avec Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, le groupe de sénateurs a demandé de leur adresser tous documents utiles pour étayer leur argumentaire. « Nous ve-

nons de leur faire parvenir une synthèse d'une étude très complète intitulée Un transport ferroviaire raisonné et soutenable », explique son président Patrick Lantrès. La proposition du Comité consiste en l'adaptation de la vitesse maximale de circulation des TGV dans le but de réduire les nuisances émises vers les riverains et l'environnement.

## Adapter la vitesse de circulation maximale des TGV

« Nos experts ont conduit cette étude qui permet d'évaluer les effets de cette mesure, poursuit-il. L'hypothèse étant d'abaisser la vitesse actuelle de 300 km/h à 250 km/h, valeur en vigueur dans d'autres pays comme l'Alle-



Le Comité TGV Réaction Citoyenne a présenté une étude sur la vitesse des TGV.

magne. » Les effets étudiés de cette variation de vitesse portent sur la consommation d'énergie électrique, les durées des trajets, les nuisances sonores et vibratoires subies par les riverains et l'environnement, la durée de vie et les coûts de maintenance de l'infrastructure

et du matériel roulant. Selon le comité, une telle décision permettrait d'économiser 23 % de l'énergie consommée pour un voyage aller-retour Paris-Bordeaux-Paris. « La généralisation de cette réduction de vitesse à l'ensemble des rames TVG du réseau français permet-

trait d'économiser 36,9 millions d'euros par an, soit 12 % de la dépense annuelle pour l'énergie électrique de traction à la SNCF. » souligne Patrick Lantrès. De même elle permettrait de réduire de moitié la puissance des perturbations sonores émises à la source aux passages des rames.

L'étude estime que cette nouvelle vitesse espacerait, entre autres, les opérations lourdes et coûteuses de bourrage et régénération du ballast des voies et augmenterait la durée de vie des caténaires, talon d'Achille des TGV. « Et que dire de l'impact insignifiant de 6 à 8 minutes supplémentaires sur la durée du trajet en train de deux heures par rapport aux 30 minutes "perdues" en gare avant le départ et aux temps d'attentes et de liaisons, pour rallier la gare et la destination finale du voyage? », observe le président de l'association.

livre



# Études acoustiques



par Stéphane Hérin

# Objectifs pour cette étude

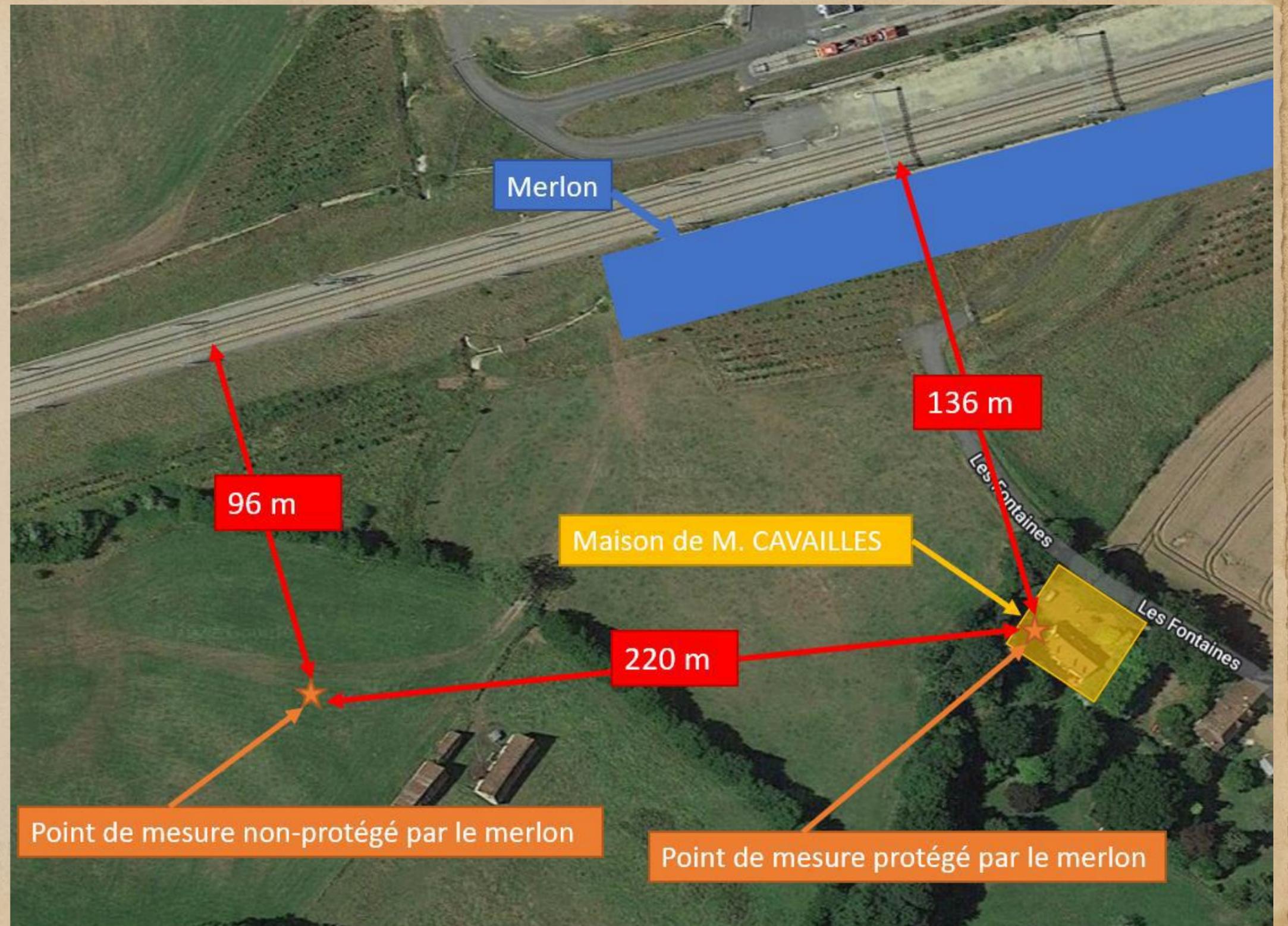
1

Mesurer les  
effets des écrans  
de protection  
sonore

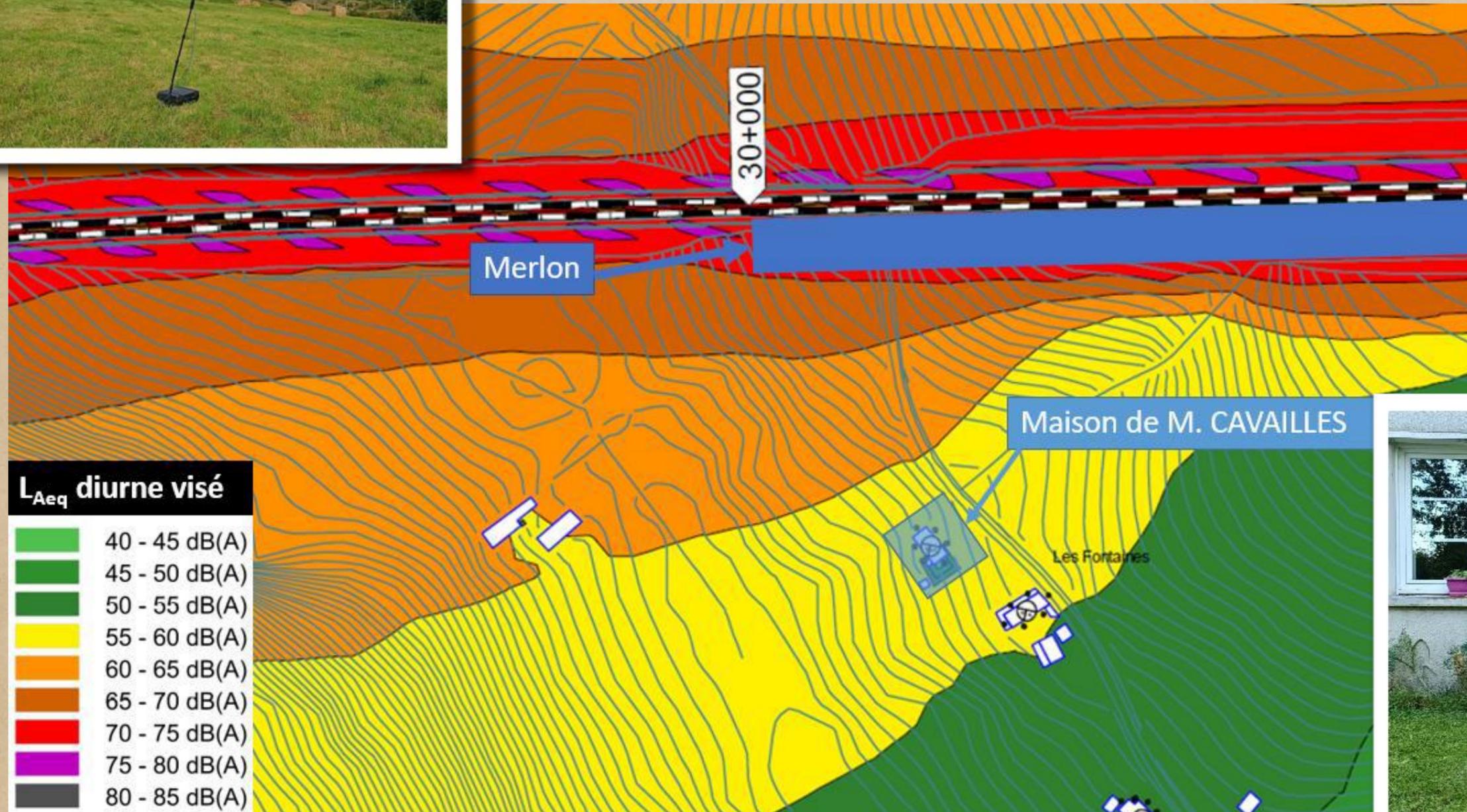
2

Mesurer les  
effets de la  
vitesse sur le  
niveau sonore

Mesurer les  
effets des  
écrans de  
protection  
sonore



# Mesurer les effets des écrans de protection sonore



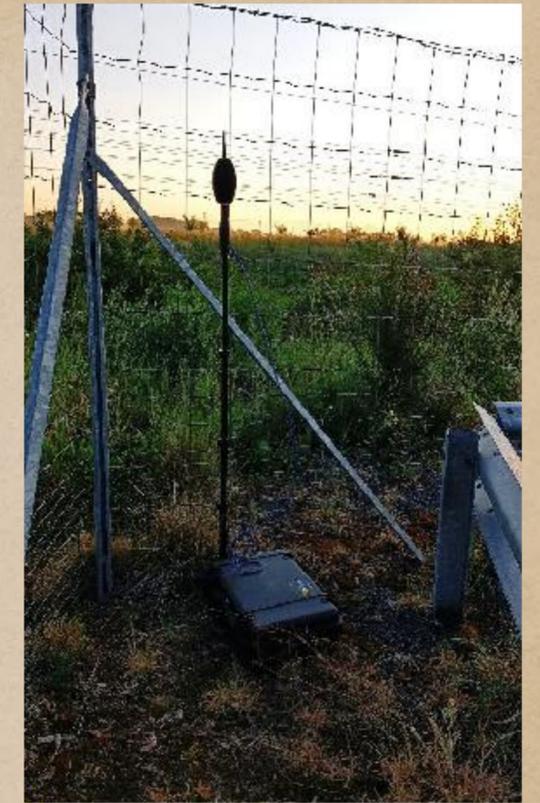
Mesurer les effets des écrans de protection sonore



Conclusion:

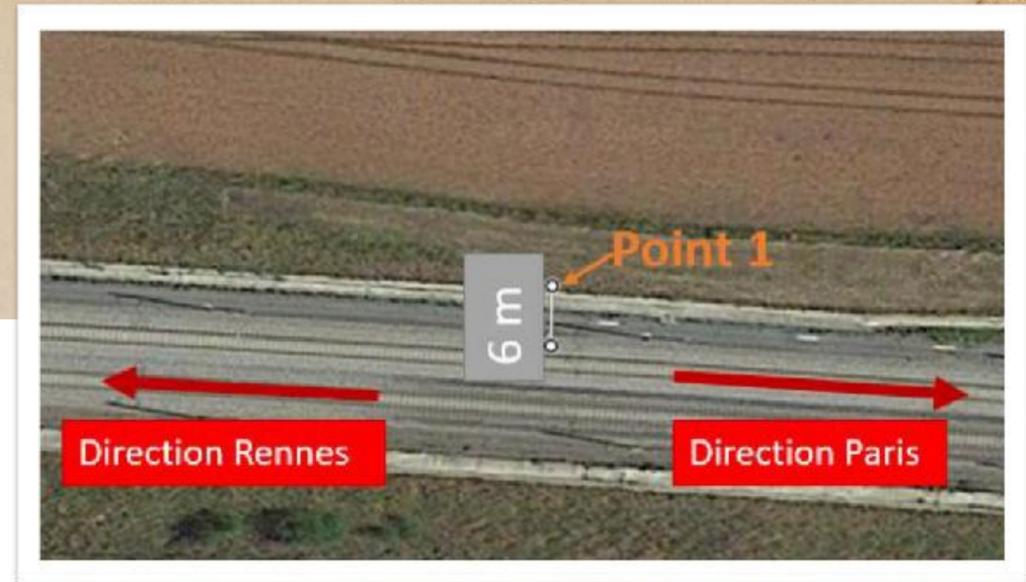
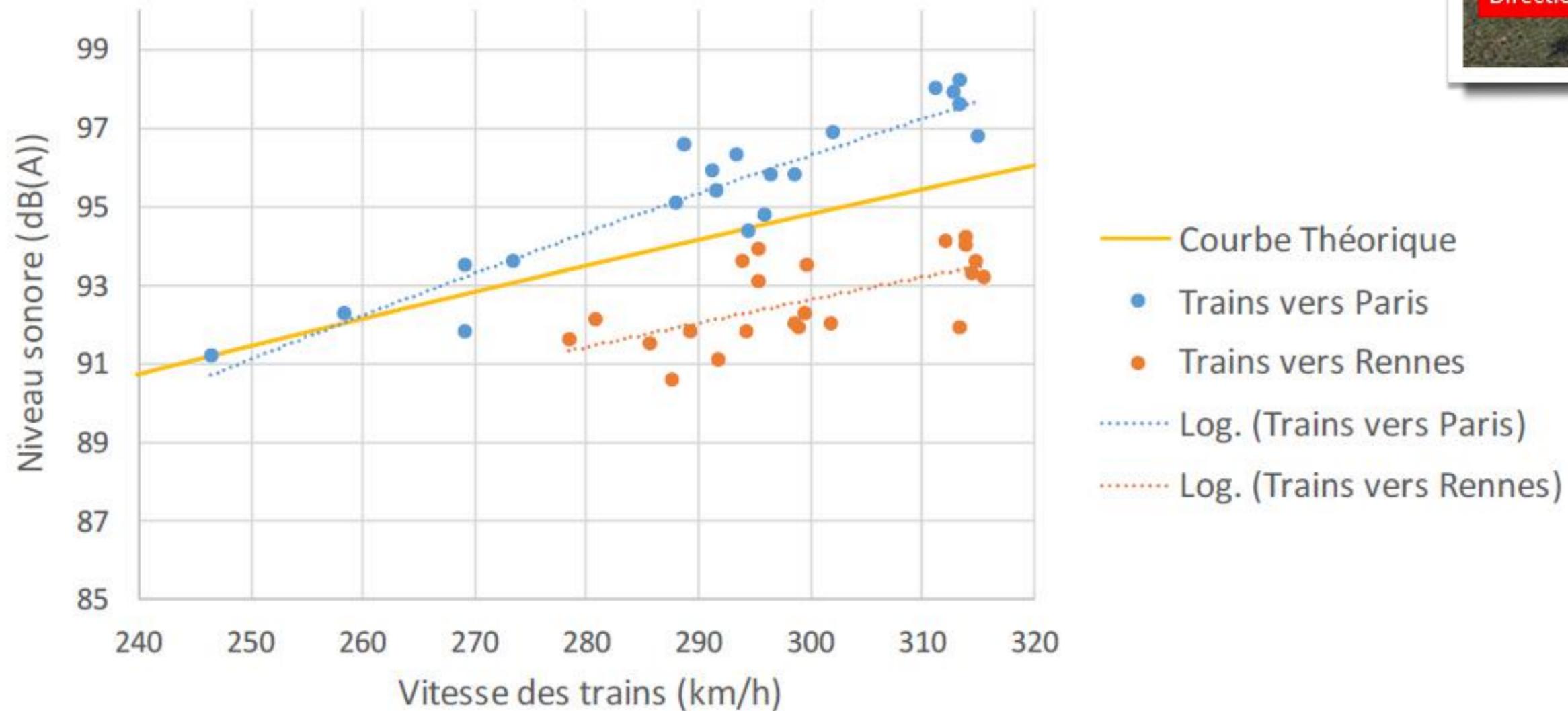
Le merlon de terre apporte une atténuation du  
niveau sonore de 4 dB (A).

# Mesurer les effets de la vitesse sur le niveau sonore



# Mesurer les effets de la vitesse sur le niveau sonore

Vitesse des trains en fonction du niveau sonore au point 1





Mesurer les effets de la vitesse sur le niveau sonore



### Conclusion:

En moyenne, l'atténuation du niveau sonore mesurée pour une diminution de vitesse de 50 km/h est de 5,0 dB (A) pour les trains en direction de Paris et de 3,0 dB (A) pour les trains en direction de Rennes.

## Conclusion finale

Dans les deux cas (diminution de la vitesse ou installation d'une protection voie basse), l'atténuation est notable et perceptible.

Donc si la vitesse des trains est diminuée de 50 km/h cela est équivalent à la pose d'un merlon de chaque côté de la voie.

La différence est que la réduction de vitesse est gratuite et applicable immédiatement



km/h



km/h

# Évolution future de la réglementation

Arrêté du 29 Septembre 2022

(publié au Journal Officiel du 22 Octobre 2022)

« fixant à titre expérimental les modalités de détermination et d'évaluation applicables à l'établissement d'indicateurs de gêne due au bruit événementiel des infrastructures de transport ferroviaire. ».

La phase d'observation de six mois a débuté  
au 1er novembre 2022

deux sections de LGV ont été retenues :

une sur la LGV Paris-Lyon

une sur la LGV Méditerranée

qui sont exploitées à une vitesse maximum de 300 kmh.

Demandes envoyées le 1er décembre 2022

à

Christophe Béchu, Ministre de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

& à

Clément Beaune, Ministre Délégué chargé des Transports

Obtenir que le tronçon La Milesse / Poillé-sur-Vègre  
qui supporte le trafic le plus intense,  
fasse partie des sections de ligne observées.

La très haute vitesse, notamment au-delà de 300 kmh, accroît de manière incontestable les niveaux de pics de bruit au passage des TGV ainsi que les vibrations.

L'observation doit donc être effectuée sur des sections exploitées à 320 kmh, ce qui sera vraisemblablement la référence pour les futures LGV.

Demande qui n'a reçu aucune réponse.

Les parlementaires auraient peut-être plus de succès ?

Rapport d'activités

Vote



Assemblée Générale  
15 MARS 2023

# Rapport Financier

Résultat au 31 / 12 / 2022

Situation des comptes au 31 / 12 / 2022

Budget prévisionnel 2023

par Philippe Carlach



## CRI 72 – A.G. du 15/03/2023

### Résultat 2022 au 31/12/2022

	<u>Recettes</u> (€)	<u>Dépenses</u> (€)	<u>Résultats</u> (€)
<b>Adhésions</b> :	2 445	30	2 415
<b>Dons</b> :	310	0	310
<b>Subventions</b> :	2 479	0	2 479
<b>Produits/Frais Banq.:</b>	412	23	389
<b>Honoraires Avocats</b> :	0	0	0
<b>Fonctionnement</b> :	0	132	- 132
<b>Etude acoustique</b> :	0	5 760	- 5 760
<b>Divers</b> :	0	0	0
	5 646	5 945	- 299
 <b>Solde du compte</b> :	 <u>Fin 2021</u> 40 428 €	 <u>Solde 2022</u> - 299 €	 <u>31/12/2022</u> 40 129 €



## CRI 72 – A.G. du 15/03/2023

### SITUATION DES COMPTES au 31/12/2022

	<u>SOLDE</u> (31/12/2021)	<u>CREDIT</u>	<u>DEBIT</u> (31/12/2022)	<u>SOLDE</u>
Crédit Mutuel (C.Courant)	19 247	5 234	16 945	7 536
Crédit Mutuel (C.bloqué)	21 181	11 412	0	32 593
Caisse Trésorier	0	0	0	0
	-----	-----	-----	-----
	40 428	16 646	16 945	40 129



## CRI 72 – A.G. du 15/03/2023

### Budget Prévisionnel 2023

	<u>Recettes</u> (€)	<u>Dépenses</u> (€)	<u>Résultats</u> (€)
<b>Adhésions</b> :	2 400	0	2 400
<b>Dons</b> :	300	0	300
<b>Subventions Comm.:</b>	2 500	0	2 500
<b>Produits/Frais Banq.:</b>	550	50	500
<b>Honoraires Avocats</b> :	0	20 000	-20 000
<b>Fonctionnement</b> :	0	200	- 200
<b>Etude acoustique</b> :	0	10 000	-10 000
<b>Divers</b> :	0	0	0
	-----	-----	-----
	5 750	30 250	- 24 500
 <b>Solde du compte</b> :			
	<u>Fin 2022</u>	<u>Solde 2023</u>	<u>31/12/2023</u>
	40 129 €	- 24 500 €	15 629 €

Rapport financier

Vote

# Election des membres du CA

Le renouvellement se fait tous les deux ans.

11 membres du Conseil d'Administration sont rééligibles :

Laure ARTRU	Emmanuel de BEAUCOURT	Philippe CARLACH	François COROLLER
Gérard GASNIER	Dominique GUILPAIN	Marie-Jo GUILPAIN	Anne-Marie GUITTON
Stéphane HERIN	Roger LEGEAY	Patrick de MONTJOIE	

Un nouveau candidat :

Maurice DULUARD, maire de Poillé/Vègre

Election des membres du CA

Vote

# Les perspectives

Continuer la « course d'endurance » ! :

Suivi des requêtes, en espérant en 2023 des audiences au TA.

Poursuivre l'accompagnement des dossiers DREAL

Diligenter d'autres études acoustiques

Recherche de financement pour un Naturawall

Rester en contact avec les élus qui nous soutiennent



Merci de votre présence  
et de votre attention